

**ADDITIF N°001/2025/AD/SG/C-BZ****AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025
du 30/01/ 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES
ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST EN DEUX
(02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
<p>I. DANS L'AAO</p> <p>10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bazou, au Service de passation des marchés de la Commune de Bazou, (Téléphone : 678 341 777/ 690427261) dès publication du présent avis, Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).</p> <p>11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service de passation des marchés de la Mairie de Bazou sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Bazou d'une somme non remboursable de 200 000 (Deux cent mille) francs CFA au titre des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'offre.</p> <p>Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.</p>	<p>I. DANS L'AAO</p> <p>10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bazou, au Service de passation des marchés de la Commune de Bazou, (Téléphone : 678 341 777/ 690427261) dès publication du présent avis, Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).</p> <p>11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service de passation des marchés de la Mairie de Bazou sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Bazou d'une somme non remboursable de 200 000 (Deux cent mille) francs CFA au titre des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'offre.</p> <p>Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.</p> <p>12. Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01)</p>

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de Bazou (Service Technique), le 27 Février 2025 au plus tard à **09 H 00**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALOUVERT
N° 002/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD
MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-
BAZOU/BIP/2025 du 30 Janvier 2025, POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES
INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA
COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE,
REGION DE L'OUEST EN DEUX (02) LOTS (EN
PROCEDURE D'URGENCE)

Lot 1: Travaux d'amélioration des voies de connectivité et de mobilité dans le quartier **NTUNTSE TANZE** dans la commune de Bazou.

Lot 2: Ouverture de la piste agricole Ndiop-Fo'ohndjima (6km) avec Réhabilitation du tronçon Ndiop-Ndepgwe (4,5 km) dans l'Arrondissement de Bazou (phase2)

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE
DEDEPOUILLEMENT »**

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque agréée par le Ministère chargé des finances ou une compagnie d'assurance agréée entraîne systématiquement le rejet de l'offre.

original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de Bazou (Service Technique), le 13 Mars 2025 au plus tard à **09 H 00**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALOUVERT

N° 002/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD
MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-
BAZOU/BIP/2025 du 30 Janvier 2025, POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES
INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA
COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE,
REGION DE L'OUEST EN DEUX (02) LOTS (EN
PROCEDURE D'URGENCE)

Lot 1: Travaux d'amélioration des voies de connectivité et de mobilité dans le quartier **NTUNTSE TANZE** dans la commune de Bazou.

Lot 2: Ouverture de la piste agricole Ndiop-Fo'ohndjima (6km) avec Réhabilitation du tronçon Ndiop-Ndepgwe (4,5 km) dans l'Arrondissement de Bazou (phase2)

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE
DEDEPOUILLEMENT »**

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque agréée par le Ministère chargé des finances ou une compagnie d'assurance agréée entraîne systématiquement le rejet de l'offre.

<p>N.B: l'autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut peut entraîner une disqualification.</p> <p>14. Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et en 03 étapes</p> <p>1^{ère} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)</p> <p>2^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)</p> <p>3^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres Financières (volume 3)</p> <p>L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 27 Février 2025 à 10 H 00 par la Commission interne de passation des marchés de Bazou.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant la maîtrise du dossier.</p>	<p>N.B: l'autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut peut entraîner une disqualification.</p> <p>14. Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et en 03 étapes</p> <p>1^{ère} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)</p> <p>2^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)</p> <p>3^{ème} étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres Financières (volume 3)</p> <p>L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 13 mars 2025 à 10 H 00 par la Commission interne de passation des marchés de Bazou.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant la maîtrise du dossier.</p>
Le reste sans changement	

AU LIEU DE

DANS LE RPAO

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

	<p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 d'exemplaires dont un original et 06 copies de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir à la mairie de Bazou service de marché, au plus tard le 27 Fevrier 2025 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</i></p> <p>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP-NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025 du 30/01/ 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)</p>
20.	
20.1.	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : le 27/02/2025 à 09 Heures précises.</p>
22.2	<p style="text-align: center;">D. DEPOT DES OFFRES</p>

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	<p style="text-align: center;">MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>hors ligne</i>.</p>
	<p style="text-align: center;">E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p>

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 27/02/2025 à 10 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Bazou dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Bazou.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

25.1

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,
- - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
--------------------	---------------------------------------

- | | |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ; • La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous soumissionnaires qui en fait la demande. |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

LIRE PLUTOT

DANS LE RPAO

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 d'exemplaires dont un original et 06 copies de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir à la mairie de Bazou service de marché, au plus tard le 13 Mars 2025 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :

20. Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP-NDE/C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025 du 30/01/2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)

La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : le 13/03/2025 à 09 Heures précises.

20.1.

D. DEPOT DES OFFRES

22.2

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	MODE DE SOUMISSION Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>hors ligne</i> .
	E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13/03/2025 à 10 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Bazou dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Bazou.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

25.1

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,
- - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non - conformes au mode de soumission ;

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ; • La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires. • <p><i>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</i></p>

AMPLIATION

- MINMAP
- ARMP(pour publication)
- DM
- President CIPM
- Affichage
- Crono/Archives

Bazou, le 25 FEB 2025

le Maire



Sng. Frédéric Jeuhon